



Cas des étudiants n'ayant pas des moyennes semestrielles

Pour les licences Bac + 4 :

- Affecter la moyenne de la 1ère année aux semestres 1 et 2.
- Affecter la moyenne de la 2ème année aux semestres 3 et 4.
- Affecter la moyenne de la 3ème année au semestre 5.
- Affecter la moyenne de la 4ème année au semestre 6.

Pour les diplômés des Instituts de formation professionnelle :

- Affecter la moyenne de la 1ère année aux semestres 1 et 2.
- Affecter la moyenne de la 2ème année aux semestres 3 et 4.